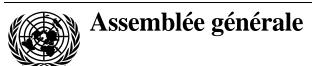
Nations Unies A/C.5/59/2/Corr.1



Distr. générale 9 novembre 2004 Français Original: anglais

Cinquante-neuvième session Cinquième Commission

Point 108 de l'ordre du jour Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

> Conditions d'emploi et rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat

Membres de la Cour internationale de Justice

Juges du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

Juges du Tribunal pénal international pour le Rwanda

Juges *ad litem* du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

Juges *ad litem* du Tribunal pénal international pour le Rwanda

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

1. Paragraphe 98, sixième et huitième lignes

Au lieu de 2 320 600 dollars lire 1 041 200 dollars.

2. Tableau 3

La partie du tableau concernant les membres de la Cour internationale de Justice *doit se lire comme suit* :

Membres de la Cour internationale de Justice	
Traitement (majoration)	255 000
Pensions	(44 900)
Indemnité pour frais d'études	22 000
Total	232 100

2 0459959f.doc